

de la télévision et des organes de radiodiffusion. Dans le cours normal de ses opérations, la Direction considère les acquisitions dans le domaine des journaux et des revues dans le but de déterminer si elles soulèvent des questions sous la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et lorsque le directeur a des raisons de croire que cette loi a été violée ou est sur le point de l'être, il prend les mesures appropriées prévues par la loi en question.

TAXES IMPOSÉES AUX SOCIÉTÉS MINIÈRES DU COMTÉ DE VILLENEUVE

Question n° 121—M. Caouette:

A quel montant se chiffrent les différentes taxes fédérales perçues des compagnies minières du comté de Villeneuve?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Pour la division des douanes et de l'accise.

On ne possède pas de chiffres précis sur la taxe de vente payée par les sociétés minières comme telles. Leurs opérations majeures ne les rendent pas assujéties aux dispositions de la loi sur la taxe d'accise.

Pour la division de l'impôt.

Les données statistiques relatives aux déclarations d'impôt sur le revenu qui ont été produites ne sont pas classées d'après les adresses par comté; par conséquent, le renseignement demandé ne peut être fourni.

Il faut mentionner que la Division de l'impôt de mon ministère publie chaque année un volume intitulé *Statistique fiscale* qui fournit le plus grand nombre de détails que le permettent les renseignements dont nous disposons.

FRAIS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Question n° 137—M. Rondeau:

Au sujet de la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture telle qu'elle apparaît dans les *Débats* aux pages 11580 et 11581 concernant le revenu brut d'environ \$2,816 réalisé de la vente des produits de six vaches et de deux porcs, quelles sont, selon le gouvernement, les dépenses estimatives occasionnées par la production et la mise en marché de ces produits?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Il est impossible d'obtenir pour tout le Canada une moyenne véritablement significative du coût de production du lait et des porcs. Les coûts de production varient beaucoup selon les endroits, les types de ferme, les approvisionnements d'aliments du bétail, l'importance des exploitations et selon d'autres facteurs. Par exemple, une étude faite au Québec sur le coût de production des porcs en 1956-1957 fait voir un écart de \$7.81 à \$29.18 par cent livres, poids vif. Aux cours actuels, l'écart serait de \$9.05 à \$33.82 les cent livres, poids vif. En groupant les fermes par tiers d'après le coût on obtient les résultats

suivants: Tiers inférieur, \$13.10; Tiers médian, \$18.02; Tiers supérieur, \$25.44.

Les études sur le coût de production du lait font voir des écarts semblables.

REVENUS DES PARTICULIERS DANS LE COMTÉ DE DORCHESTER

Question n° 167—M. Bouin:

1. Combien de particuliers dans le comté de Dorchester ont déclaré pour chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 un revenu de plus de a) \$100,000 et plus, b) entre \$75,000 et \$100,000, c) entre \$50,000 et \$75,000, d) entre \$25,000 et \$50,000, e) entre \$10,000 et \$25,000, f) entre \$5,000 et \$10,000, g) entre \$2,000 et \$5,000?

2. Dans quelles paroisses se répartissent ces particuliers?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): 1 et 2. Les données statistiques relatives aux déclarations d'impôt sur le revenu qui ont été produites ne sont pas classées d'après les adresses par comté ou paroisse; par conséquent, le renseignement demandé ne peut être fourni.

Il faut mentionner que la Division de l'impôt de mon ministère publie chaque année un volume intitulé *Statistique fiscale* qui fournit le plus grand nombre de détails que le permettent les renseignements dont nous disposons.

PALLIATIFS FÉDÉRAUX DU PROBLÈME DE PRIX AGRICOLES

Question n° 277—M. Howe (Wellington-Huron):

1. Quelle mesure le gouvernement songe-t-il à prendre pour alléger les problèmes que font naître les prix agricoles, comme l'a laissé entendre le ministre de l'Agriculture le 28 avril 1965, alors qu'il s'adressait à une délégation de cultivateurs?

2. Quand ces mesures seront-elles présentées?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. C'est là une question qui relève de la politique gouvernementale qui sera annoncée en temps utile.

COMPTES DE PUBLICITÉ AVEC L'AGENCE «BREITHAUP, BENSON AND COMPANY, LIMITED»

Question n° 355—M. Aiken:

1. L'agence de publicité *Breithaupt, Benson and Company, Limited*, de Toronto, a-t-elle des comptes de publicité avec le gouvernement du Canada?

2. A-t-on confié à cette agence la publicité destinée à favoriser le recrutement des services armés? Si oui, quand a commencé et quand s'est terminé ce contrat?

3. Y a-t-il eu un transfert de comptes de la *Breithaupt, Benson and Company, Limited*, à la *Walsh Advertising Company, Limited* et, si oui, quelle est la date de ce transfert et quel compte a été transféré?

4. Parmi les comptes de publicité pour le recrutement des services armés qu'a en main l'agence *Breithaupt, Benson and Company, Limited*, y en a-t-il qui n'ont pas été réglés et a-t-on retenu des sommes pour garantir le paiement de ces comptes?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): 1. Non.